

ANNEXE 2

Manuel des bonnes pratiques de la récolte in vivo et du transfert d'embryons

Le Comité scientifique attire l'attention sur les points suivants :

Récolte et conditionnement des embryons (point 2.3) :

La remarque suivante devrait être ajoutée : des antibiotiques doivent être ajoutés aux milieux utilisés pour la collecte, la manipulation, le lavage et la conservation, conformément aux recommandations du Manuel de l' IETS (article 3.3.1.6. du Code sanitaire pour les animaux terrestres).

Lavage des embryons (point 2.3.3.) :

Il devrait être précisé que ce n'est que lorsque des opérations d'inactivation ou d'élimination de certains virus (par exemple, le BoHV-1) sont rendues nécessaires que l'adjonction de trypsine au liquide de lavage des embryons est justifiée (article 3.3.1.5. Code sanitaire pour les animaux terrestres ; adresse URL, http://www.oie.int/fr/normes/mcode/F_00131.htm).

L'utilisation d'albumine de sérum bovin (*bovine serum albumine*, BSA) devrait être assortie de l'application stricte des critères définis par l'Agence européenne pour l'évaluation des médicaments (*European Agency for the Evaluation of Medicinal products* ; EMEA, 2001a). L'application de ces critères permet de minimiser les risques d'introduction de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine. Par ailleurs, en ce qui concerne le sérum (EMEA, 2001b), l'absence de risque d'introduction du virus de la diarrhée virale bovine (BVD) ne peut être garanti entièrement par la seule certification du sérum. Le Comité scientifique préconise l'application d'une opération d'inactivation ou d'élimination du virus (comme par exemple, l'irradiation aux rayons γ à la dose minimum de 30 kiloGray (<http://www.emea.eu.int/pdfs/vet/iwp/074300en.pdf>) ou le traitement à la β propriolactone).

Transfert d'embryons (point 2.4.) :

Pour des raisons de biosécurité et de standardisation, le Comité scientifique préconise l'utilisation d'hormones synthétiques quand celles-ci sont disponibles. Des hormones naturelles ne peuvent être utilisées que si celles-ci ont reçu une autorisation de mise sur le marché. En outre, les prostaglandines dites 'naturelles' sont en réalité de synthèse. Elles gardent ce nom parce que, dans un premier temps, elles étaient produites à partir d'extraits naturels. En ce qui concerne les hormones nécessaires à la superovulation, ce sont des extraits hypophysaires d'origine porcine. Des travaux récents ont montré l'innocuité de ces préparations au regard de l'agent de l'encéphalopathie spongiforme bovine (Degand et al., 2004¹).

Contrôles de qualité (point 2.8) :

En ce qui concerne la mise à disposition mensuelle des paillettes au 'service', le Comité scientifique suggère de préciser qu'il s'agit du service de l'Agence Wallonne de l'Élevage. En ce qui concerne 'l'expédition des échantillons' en container d'azote liquide, le Comité

¹ Degand *et al.* Investigations on PrP and PrPres in porcine brain and in Stimufol® preparations. 20th Scientific Meeting of the European Embryo Transfer Association (AETE), September, 10-11th 2004 – Lyon, France.

scientifique suggère de préciser que c'est l'équipe de transfert d'embryons qui effectue l'expédition.

Exportations (point 2.9) :

Une dénomination exacte des maladies et des agents pathogènes devrait être utilisée telle que celle reprise à l'annexe 3.3.5. du Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'OMSA (adresse URL, http://www.oie.int/fr/normes/mcode/F_00135.htm).

Le Comité scientifique suggère que des fiches techniques soient rédigées pour les maladies citées dans le manuel ou qu'il soit fait référence à un livre de référence pour ces maladies.